

CARNET DE ROUTE

s a e m e s

BIENVENUE

Chère cliente, cher client,

Nous sommes heureux de vous compter parmi les clients abonnés qui nous font confiance et nous avons le plaisir de vous remettre ce Carnet de Route qui pourra répondre à vos questions pratiques sur votre stationnement et sur l'évolution de votre contrat.

Forte d'un savoir-faire de plus de 40 ans dans la construction et l'exploitation de parkings en Ile-de-France, Saemes a pour ambition de vous faire bénéficier d'un parking sécurisé, pratique, régulièrement entretenu et conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Tout au long de votre expérience chez Saemes, nous resterons à votre écoute afin de vous offrir un stationnement et des services à la hauteur de vos attentes.

Bonne route et bon stationnement !



Adeline Margerand

Directrice Commercial, Marketing, Développement

SOMMAIRE

Dans votre parking

1. L'accès à votre place.....p. 6
2. Le fonctionnement de votre titre d'accès.....p. 7
3. Les services proposés dans votre parking.....p. 9
4. L'éclairage et la sécurité dans votre parking.....p. 11
5. Règlement intérieur et bonnes pratiques de stationnement..p. 12

La vie de votre contrat

1. Mise à jour de vos données.....p. 15
2. La protection de vos données personnelles.....p. 17
3. L'accès à votre espace client.....p. 18
4. Vos avoirs Résident Petit Rouleur.....p. 21

Nos équipes à votre écoute

1. Nos équipes mobilisées 7j/7.....p. 25
2. Suivez notre actualité.....p. 26
3. Participez à notre étude de satisfaction annuelle.....p. 27
4. Vous souhaitez nous contacter ?.....p. 28





**DANS VOTRE
PARKING**

DANS VOTRE PARKING

1. L'accès à votre place

Sur quelle place puis-je stationner ?

Selon votre contrat, 2 types de places existent :

1. Emplacement banalisé (place libre)

Lorsque vous disposez d'un abonnement « banalisé », vous pouvez stationner sur tous les emplacements libres du parking qui ne sont pas réservés. Votre place n'est pas fixe. Vous avez néanmoins la garantie de toujours avoir une place qui vous attend.

2. Emplacement réservé

C'est un emplacement réservé au stationnement d'un seul abonné, avec un numéro de place dédié. Votre contrat vous permet d'enregistrer jusqu'à trois véhicules qui pourront stationner **alternativement** sur cet emplacement.

Que votre emplacement soit banalisé ou réservé, il est associé au(x) seul(s) véhicule(s) spécifié(s) au contrat vous liant à Saemes. Une moto ne sera pas autorisée à stationner sur un emplacement dédié à une voiture.

Comment fonctionne le portail ou la barrière ?

La présence d'une boucle magnétique au sol permet de détecter la présence d'un véhicule.

Si vous avez une moto ou un scooter, il faut positionner votre deux-roues sur les boucles de détection placées au sol (généralement à proximité immédiate de la borne) et utiliser votre titre d'accès.

Les portails et barrières sont automatiques. Toutefois, si vous constatez le moindre dysfonctionnement, n'hésitez pas à nous contacter (voir page 10 : L'éclairage et la sécurité dans votre parking).

Vous constatez qu'un véhicule stationne sur votre place réservée

Alertez immédiatement un membre du personnel du parking qui se chargera de vous trouver une place provisoire, en attendant de pouvoir contacter le propriétaire du véhicule gênant.

2. Le fonctionnement de votre titre d'accès

Votre titre d'accès est personnel et rattaché à votre contrat et à l'immatriculation de votre véhicule. Il vous permet d'accéder à votre emplacement en tant que piéton ou conducteur.

Si le parking n'est pas équipé d'un lecteur de plaques minéralogiques, permettant une ouverture automatique des barrières, présentez-vous devant l'entrée véhicule du parking et passez la carte sans contact devant le lecteur ou devant la borne d'entrée « abonnés ».

Vous retrouverez généralement sur la borne le symbole « sans contact ».)))
Effectuez la même démarche pour sortir du parking.



Carte sans contact

Que faire en cas de dysfonctionnement de mon titre d'accès ?

1. Assurez-vous que votre dernière facture soit bien réglée. En effet le non-paiement de votre facture entraîne le blocage systématique de votre titre d'accès.
2. En cas de dysfonctionnement avéré, votre titre d'accès vous sera remplacé gratuitement par un membre du personnel du parking, dans les meilleurs délais.

DANS VOTRE PARKING

Que faire en cas de perte ou de vol de votre titre d'accès ?

Si votre titre d'accès a été perdu ou volé, prenez contact avec le Chef de parc ou un membre de son équipe au local d'accueil. Veuillez à nous le signaler dans les meilleurs délais pour que nous puissions en bloquer l'utilisation et le remplacer.

Votre nouveau titre d'accès vous sera facturé au tarif forfaitaire en vigueur.



Astuce : nous vous recommandons de noter votre numéro de titre d'accès que vous trouverez sur votre carte d'abonné. Un emplacement est prévu à cet effet sur la dernière page de ce guide.

Dois-je obligatoirement badger pour entrer ou sortir de mon parking ?

Respectez impérativement le cycle Entrée/Sortie.

Sur votre parking, le contrôle d'accès enregistre l'entrée et la sortie du véhicule par reconnaissance de la plaque d'immatriculation ou lorsque vous badgez.

Si vous n'avez pas badgé à la borne, vous risquez d'être en défaut de cycle normal et d'être automatiquement bloqué(e) lors de votre prochaine arrivée dans le parking.

C'est pourquoi, nous vous remercions de badger **même si le portail (ou la barrière) est déjà ouvert(e)**. Ce système permet de sécuriser le parking, en évitant l'entrée de véhicules non autorisés.

3. Les services proposés dans votre parking

Bornes de recharge véhicules électriques

Nos bornes de recharge électrique, qu'elles délivrent une charge de 7kVA ou 22 kVA, sont mutualisées pour l'ensemble de nos abonnés. C'est pourquoi nous vous remercions de bien vouloir libérer rapidement la place une fois que votre véhicule est rechargé.

Pour les bornes exploitées par notre opérateur de mobilité TotalEnergies, nous vous invitons à prendre connaissance de la tarification en vigueur affichée dans votre parking (coût du service et coût de la recharge). Ces bornes permettent un paiement par CB et acceptent de nombreuses cartes de prépaiement comme Belib', Izivia, Freshmile, Chargemap... En cas de question, un service d'assistance téléphonique vous est proposé par TotalEnergies. Les emplacements concernés par ces bornes sont dédiés à la recharge et non au stationnement longue durée.

Réservation de places

Pour vos besoins de stationnement sur d'autres parkings que celui où vous êtes abonné(e), Saemes vous permet de réserver à l'avance votre place de parking par internet. Simple et rapide, en quelques clics sur saemes.fr, vous êtes assuré(e) d'avoir une place dans le parkings de votre choix, pour une durée allant jusqu'à un mois.

Lavage à sec pour autos et motos

Faites nettoyer votre véhicule dans nos parkings. Notre partenaire réalise des prestations de lavage intérieur, extérieur ou complet, écologique et sans eau (0 gaspillage, 100% biodégradable).

Plan du réseau et transports en commun

Pour simplifier votre stationnement et vos déplacements, nous mettons à votre disposition un plan dématérialisé des parkings Saemes qui comprend aussi un plan des transports en commun en Ile-de-France.

Pour le consulter, flasher le QR code présent à l'accueil de votre parking ou rendez-vous sur saemes.fr, rubrique «Parkings» puis «Tous Nos Parkings».

Les consignes The Keepers gardent vos casques

Les conducteurs de deux-roues motorisé peuvent déposer gratuitement leur casque dans les consignes automatiques installées dans certains de nos parkings publics.

Les consignes Relais-colis

Faites-vous livrer vos colis directement dans votre parking, grâce au réseau Pickup filiale du groupe La Poste.

Toutes les informations sur [saemes.fr](https://www.saemes.fr)

DANS VOTRE PARKING

4. L'éclairage et la sécurité dans votre parking

Afin de diminuer leur empreinte énergétique, la plupart de nos parkings sont équipés d'un système de détection automatique de présence qui déclenche l'éclairage des niveaux. Pour votre confort et votre sécurité, l'éclairage est permanent dans les accès piétons.

Si vous faites face à une urgence ou si vous constatez une situation dangereuse (présence de personnes indésirables, fuite de carburant, d'huile ou autre), n'hésitez pas à en informer un membre du personnel de votre parking en utilisant le bouton d'interphone situé à l'entrée des halls piétons, sur les caisses automatiques de paiement ou sur les bornes d'Entrée/Sortie.

Nous vous invitons à contacter directement la police (17), dans le cas d'une infraction en cours et avérée.



5. Règlement intérieur et bonnes pratiques de stationnement

Nous vous invitons à consulter le règlement intérieur affiché dans votre parking Saemes, qui vous rappelle nos consignes de sécurité et notre politique en cas de non-respect.

- La vitesse maximale autorisée des véhicules circulant dans les rampes d'accès est de 10km/h.
- Les conducteurs sont tenus d'allumer leurs feux de croisement lors des mouvements de leurs véhicules et de respecter le code de la route.
- Lorsque le véhicule est stationné dans le parking, son conducteur doit couper le moteur dès l'achèvement de sa manœuvre, et, lors de son départ, limiter la durée de rotation à vide de son moteur au temps strictement nécessaire à un démarrage convenable.
- Nous vous rappelons que pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'emprunter les rampes d'accès véhicules lorsque vous êtes à pieds ou en vélo.
- Il est interdit d'introduire dans le parking des matières combustibles, inflammables ou inflammatoires ou des substances explosives.
- Aucun stockage de matériaux ou de matériel (d'objets/mobiliers ou déchets), de quelque nature que ce soit, n'est autorisé dans l'enceinte du parc. En cas de contrôle de nos équipes d'exploitation, tout stockage de matériel sera immédiatement jeté aux encombrants.

Le stationnement sur un emplacement réservé à un autre abonné, sur des emplacements ou zones non autorisés donnera lieu à la facturation d'une indemnité forfaitaire d'occupation au tarif affiché par période indivisible de vingt-quatre heures à compter de la constatation des faits par un préposé.

Après mise en demeure infructueuse ou en cas d'impossibilité d'identification du propriétaire, le véhicule concerné sera déplacé à vos frais (frais d'enlèvement et de stockage). Il ne sera restitué qu'après paiement des frais d'enlèvement et de l'indemnité forfaitaire d'occupation.

Conseil : Afin de préserver votre sécurité et celle de l'ensemble des clients du parking, nous vous conseillons de :

- Vérifier que les portes du parking se referment bien derrière vous, tant à pied qu'en véhicule.
- Fermer votre véhicule à clé et vous assurer que les vitres et le toit ouvrant le soient également.
- Ne laisser aucun objet apparent dans l'habitacle ou dans la boîte à gants (double des clés de votre automobile, autoradio, GPS, lunettes de soleil, etc.). Le stationnement ne valant ni droit de garde ni droit de dépôt de votre véhicule.
- Ne laisser aucun titre d'accès dans votre véhicule.

Nous vous invitons en complément, à relire votre contrat d'abonné Saemes.







**LA VIE DE VOTRE
CONTRAT**

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

1. Mise à jour de vos données

En cas de changement de véhicule, vous devez obligatoirement nous communiquer :

- Une copie de votre certificat d'immatriculation

Afin d'assurer le suivi de votre dossier, pensez à mettre à jour vos coordonnées personnelles (adresse, n° de téléphone...) et bancaires.

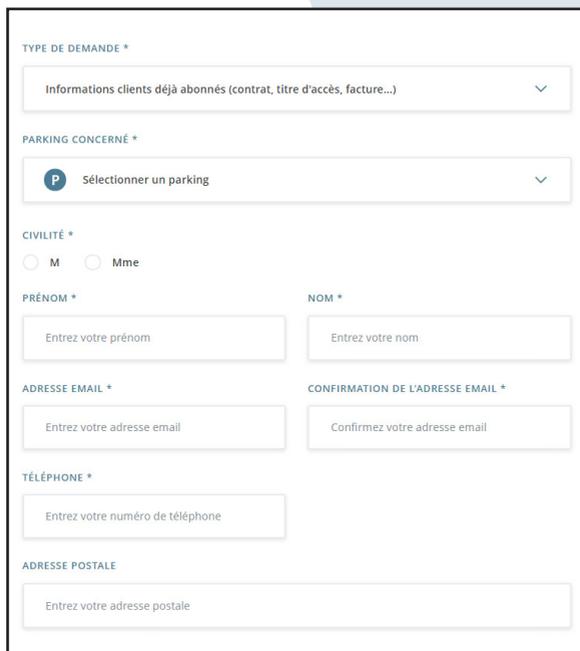
J'ai changé de véhicule, comment procéder ?

Veillez à mettre à jour rapidement votre dossier ; ainsi, faites-nous parvenir une copie des documents ou informations précités soit en vous rendant à l'accueil de votre parking, soit sur le site internet www.saemes.fr, rubrique « Contact » puis en sélectionnant « Informations clients déjà abonnés ».

The screenshot displays the top navigation bar of the saemes website. On the left is the saemes logo. The navigation menu includes: 'Réserver une place POUR UNE COURTE DURÉE' with a magnifying glass icon; 'S'abonner POUR UNE LONGUE DURÉE' with a calendar icon; and 'Nous contacter POUR TOUTES QUESTIONS' with a speech bubble icon. On the right, there is a 'client' icon and a 'Menu' button with a hamburger icon. Below the navigation bar is a large banner image featuring a motorcycle and two people. The banner contains the text 'Où souhaitez-vous stationner ?' and 'PLUS DE 70 PARKINGS EN ÎLE DE FRANCE'. A search bar with the placeholder text 'Entrez une adresse, une station...' is overlaid on the banner, with a hand cursor pointing to it. Below the search bar is a red button with the text 'Trouvez-moi une place !' and a right-pointing arrow.

Je souhaite changer de formule d'abonnement ou de moyen de paiement, comment puis-je procéder ?

Adressez directement votre demande à votre parking en vous rendant au local d'accueil ou sur www.saemes.fr dans la rubrique « Contact » puis en sélectionnant « Informations clients déjà abonnés ».



The image shows a web form with the following fields and sections:

- TYPE DE DEMANDE ***: A dropdown menu with the selected option "Informations clients déjà abonnés (contrat, titre d'accès, facture...)" and a downward arrow.
- PARKING CONCERNÉ ***: A dropdown menu with a "P" icon and the text "Sélectionner un parking" and a downward arrow.
- CIVILITÉ ***: Two radio buttons labeled "M" and "Mme".
- PRÉNOM ***: A text input field with the placeholder "Entrez votre prénom".
- NOM ***: A text input field with the placeholder "Entrez votre nom".
- ADRESSE EMAIL ***: A text input field with the placeholder "Entrez votre adresse email".
- CONFIRMATION DE L'ADRESSE EMAIL ***: A text input field with the placeholder "Confirmez votre adresse email".
- TÉLÉPHONE ***: A text input field with the placeholder "Entrez votre numéro de téléphone".
- ADRESSE POSTALE**: A text input field with the placeholder "Entrez votre adresse postale".

Comment résilier mon abonnement ?

Nous sommes désolés que vous souhaitiez nous quitter ! Les conditions de résiliation d'un abonnement dépendent de sa périodicité (mensuelle, trimestrielle, ou annuelle avec prélèvements mensuels), et sont spécifiées dans les conditions particulières de votre contrat d'abonnement.

Adressez votre demande par courrier en recommandé avec accusé de réception à Saemes – 111 rue Montmartre 75002 Paris, la date indiquée sur le cachet de la poste faisant foi, ou remettez la directement en mains propres au personnel de votre parking.

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

2. La protection de vos données personnelles

Nous respectons la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles. Les informations recueillies dans le cadre de votre contrat d'abonnement font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des opérations relatives à la clientèle et au traitement des réclamations. Les destinataires des données sont Saemes, et éventuellement ses filiales et ses participations.

Conformément aux articles 15 à 17 du Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant, sous réserve que cette action ne contrevienne pas à la bonne exécution de votre contrat ou au respect de nos obligations légales, réglementaires ou contractuelles (relatives à l'exercice de notre mission de service public ou à la fourniture d'un tarif ou l'application d'un tarif sous condition).

Pour exercer ce droit, contactez-nous par e-mail à l'adresse : rgpd@saemes.fr ou par courrier à l'adresse ci-dessous : Saemes - à l'attention du délégué à la protection des données - 1 rue Léon Cladel, 75002 Paris en justifiant de votre identité afin d'authentifier l'auteur de la demande avant toute démarche.

3. L'accès à votre espace client

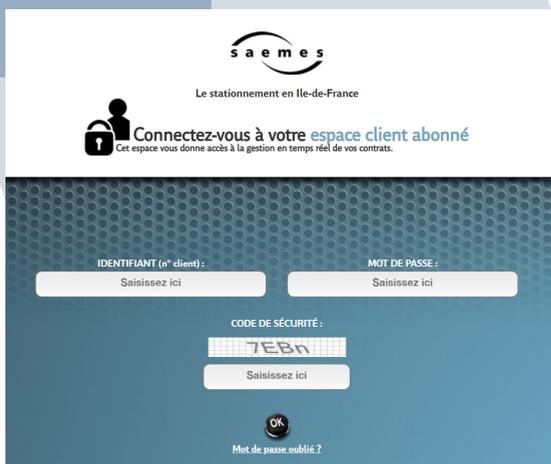
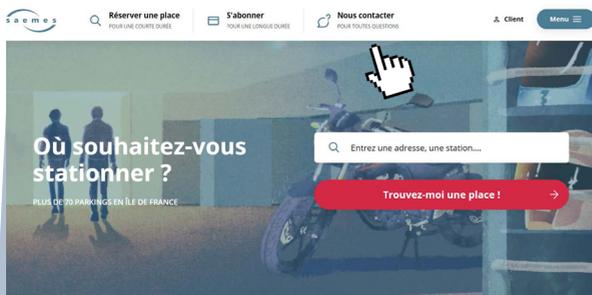
Nous mettons à votre disposition un site internet qui vous permettra de :

- Consulter vos factures ou avoirs petits rouleurs
- Vérifier les données concernant votre contrat
- Choisir de dématérialiser vos factures
- Payer en ligne vos factures (paiement sécurisé)

Comment y accéder ?

Vous accédez à la page d'accueil de votre espace client :

- Soit par le site internet www.saemes.fr, en cliquant sur « **Client** » en haut de la page d'accueil
- Soit en saisissant directement dans votre navigateur : monespaceclient.saemes.fr puis en cliquant sur « Connexion »



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Comment vous connecter à votre compte ?

Lors de votre première connexion, veuillez saisir :

- **Votre identifiant** (champ n° de client commençant par CLT suivi de 6 chiffres)
- **Votre mot de passe temporaire** (s'il ne vous semble pas lisible, n'hésitez pas à nous le redemander en vous connectant à www.saemes.fr dans la rubrique « Contact », et en précisant votre n° de client)

Ces deux informations sont disponibles sur votre facture. Pour des raisons de confidentialité, votre mot de passe n'apparaîtra plus une fois modifié.

- **Et le code de sécurité qui s'affiche**

Vous êtes ensuite redirigé vers une page vous permettant de :

- Modifier votre mot de passe
- Renseigner votre ou vos adresse(s) email(s)

 Nous contacter : Téi : 01 40 52 09 20 @ : porte-d-orleans@saemes.fr	INFORMATIONS Gérez votre compte abonné en temps réel. Connectez vous sur le site www.saemes.fr et cliquez sur mon espace client abonné N'oubliez pas que vous devez nous signaler tout changement de véhicule ou d'immatriculation dans les meilleurs délais. (Par l'envoi du certificat d'immatriculation et de l'attestation d'assurance)
<input type="text" value="FACTURE / Echéancier"/>	Monsieur 75014 PARIS
Votre identifiant web : XXXXXXXX	Votre mot de passe : *****

Si après votre 1ère connexion, vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « **Mot de passe oublié** », vous recevrez alors un email vous invitant à réinitialiser votre mot de passe.

Lors de votre 1ère connexion, vous êtes invité(e) à cocher la mention « j'accepte de recevoir des documents par email ». Vos factures seront déposées directement sur votre espace client (5 ans d'historique), après envoi d'un email de mise à disposition sur votre plateforme. **Il est donc indispensable que vous nous fassiez part de tout changement d'adresse email.**



Conseil : merci de bien vouloir vérifier que les emails provenant de notre société ne soient pas bloqués par le système anti-spam de votre ordinateur. Pour cela, vous pouvez soit consulter votre boîte « courriers indésirables ou spams » soit ajouter l'adresse noreply@saemes.com au carnet d'adresses de votre messagerie électronique. Veuillez noter que cette messagerie ne reçoit pas de message.

Vous souhaitez changer de formule d'abonnement (par exemple pour un abonnement annuel au lieu de mensuel) ?

Vous pouvez utiliser le formulaire accessible par l'icône « Contact », présent sur chaque page de votre Espace Client. Nous prendrons en compte vos demandes dans les plus brefs délais.

Vous souhaitez faire des économies ?

Vous aviez choisi la formule « abonnement mensuel », nous vous invitons à changer pour un abonnement annuel avec prélèvement mensuel. Il vous permettra d'économiser jusqu'à un mois d'abonnement.

Vous souhaitez souscrire au prélèvement annuel automatique ?

Vous n'aurez plus besoin de penser à régler vos factures avant la date d'échéance. Cliquez sur « Demande de prélèvement », il ne vous restera plus qu'à compléter le formulaire SEPA et à le déposer à l'accueil de votre parking ou nous le transmettre via le site internet www.saemes.fr, rubrique « Contact » puis en sélectionnant « Informations clients déjà abonnés ».

Vous souhaitez régler votre facture en ligne ?

Pour cela, il vous suffit de cliquer sur l'onglet « Mon compte » puis sur « régler le solde ». Vous serez redirigé(e) vers un site sécurisé vous permettant de payer par carte bancaire (CB, Mastercard et Visa). 

Vous souhaitez nous communiquer des modifications (adresse, téléphone, immatriculation...) ?

Vous pouvez utiliser le formulaire accessible par l'icône « Contact » présent sur chaque page de votre Espace Client. Nous prendrons en compte vos demandes dans les plus brefs délais.

Vous souhaitez consulter vos avoirs Résident Petit Rouleur ?

Les avoirs sont consultables **exclusivement** sur votre espace client abonné.

Vous pourrez prendre connaissance de votre décompte des sorties enregistrées chaque mois. Vous connaîtrez ainsi le taux de **remise applicable par rapport au tarif facturé** et le montant correspondant à ce taux.

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

4. Vos avoirs Résident Petit Rouleur

L'abonnement Résident Petit Rouleur est réservé aux personnes physiques, possédant un véhicule léger et répondant aux critères d'attribution déterminés par la Ville de Paris propriétaire de votre parking.

Il donne droit à des remises mensuelles basées sur le nombre de sorties effectuées chaque mois par le véhicule sous contrat. Moins vous effectuez de sorties et plus la remise est importante.

Vous pouvez consulter la liste des parkings Saemes éligibles au tarif Résident Petit Rouleur sur notre site internet.

Suivant la périodicité et le mode de règlement de votre contrat, plusieurs solutions de remboursements sont possibles :

Périodicité de votre contrat	Mode de règlement de votre contrat	Modalités de remboursement
Mensuel ou annuel prélevé mensuellement	Par prélèvements	Le montant de votre avoir est automatiquement déduit de la facture du mois suivant ou de l'échéance mensuelle prévisionnelle. Nous ne prélevons que la différence
Trimestriel ou annuel	Par prélèvements	Nous vous remboursons par virement une fois par mois
Mensuel, Trimestriel ou Annuel	Par prélèvements	Si vous nous fournissez un RIB-IBAN, nous vous rembourserons par virement une fois par mois (1)

(1) Si vous ne désirez pas nous fournir votre RIB-IBAN afin que nous puissions vous effectuer **des virements mensuels** :

- Vous déduirez de votre facture suivante le montant cumulé de vos avoirs et réglerez la différence.
- En cas de fin de contrat, nous vous rembourserons, le solde de votre compte client.



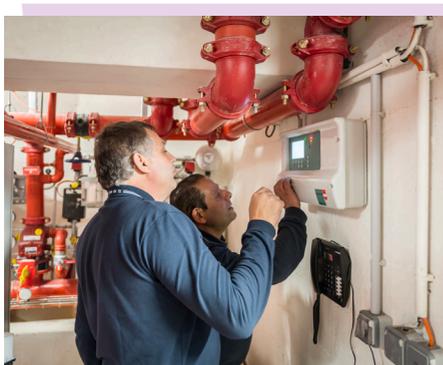


NOS EQUIPES Á VOTRE ECOUTE

NOS EQUIPES Á VOTRE ÉCOUTE

1. Nos équipes mobilisées 7j/7

Au siège social comme dans les parkings, notre personnel Saemes se mobilise pour assurer une qualité de service 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Nos équipes d'exploitation, de propreté, de maintenance, de surveillance œuvrent ainsi au quotidien pour votre confort et votre satisfaction.



2. Suivez notre actualité

Pour connaître nos dernières actualités, abonnez-vous à la newsletter en vous rendant sur **www.saemes.fr**.

Vous pourrez ainsi découvrir nos nouveaux parkings, nos services, nos bons plans, l'avancée de nos travaux et bien plus encore !

Suivez-nous aussi sur les réseaux sociaux, commentez et partagez nos messages et participez à nos jeux-concours :



FACEBOOK



LINKEDIN



INSTAGRAM



X

3. Participez à notre étude de satisfaction annuelle

Dans un souci d'**amélioration continue de la qualité de service** dans nos parkings, nous programmons chaque année une étude de satisfaction qui nous permet de recueillir vos ressentis, expériences et suggestions.

Ce questionnaire est transmis par email et reste anonyme.



Conseil : pour être certain de recevoir le questionnaire, nous vous invitons à compléter votre fiche-client en nous envoyant votre adresse email à l'adresse email de votre parking, en précisant votre Nom et n° de client.

NOS EQUIPES Á VOTRE ÉCOUTE

4. Vous souhaitez nous contacter ?

Contactez directement votre parking

- Par téléphone, retrouvez le numéro de votre parking sur www.saemes.fr ou sur votre facture.
- Par email, retrouvez l'adresse email en haut de votre facture.
- Sur www.saemes.fr dans la rubrique «Contact».

En cas de réclamation:

Faites-nous part de vos remarques pour améliorer notre qualité de service :

- sur www.saemes.fr dans la rubrique « Contact » et sélectionnez le type de demande « Réclamations qualité ».
- ou par courrier à Saemes - Service Qualité – 111 rue Montmartre 75002 PARIS.

Numéro de téléphone de mon parking :

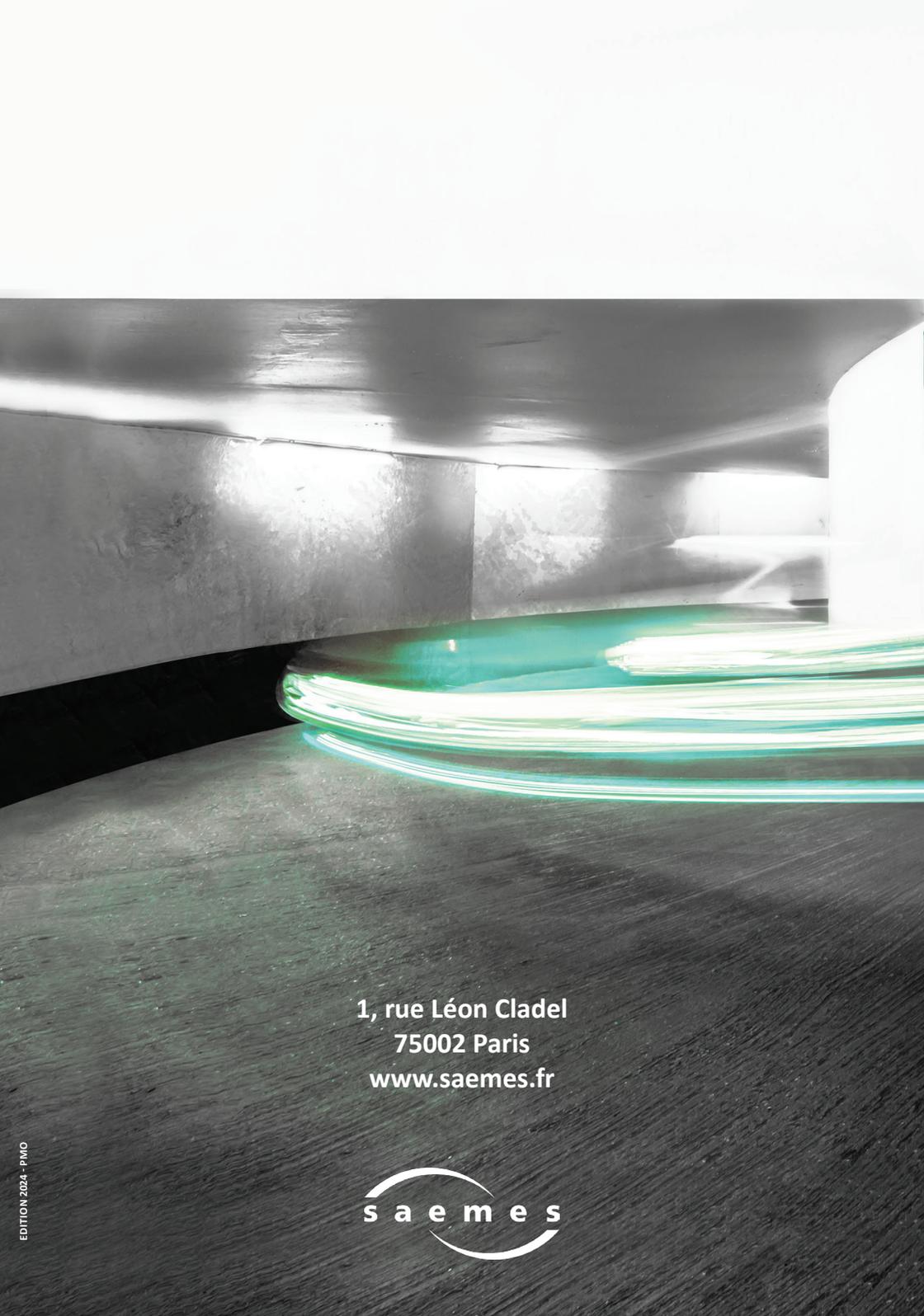
Adresse postale de mon parking :

Mon numéro de client : CLT

(qui correspond à votre identifiant pour votre Espace Client)

Mon numéro de titre d'accès :





1, rue Léon Cladel
75002 Paris
www.saemes.fr

